



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Solaro
41 RUE STRADA DI U
SULAGHJU
20240 SOLARO

Séance du 22 mars 2026

Délibération : N° 2026-13

L'an deux mille vingt six le Dimanche 22 Mars, à 09 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 41 RUE STRADA DI U SULAGHJU20240 SOLARO sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation du Conseil : 17 mars 2026

Présent(s) :

MOULIN-PAOLI Guy, GRANDO-PAOLI Gérard, POLI Madeleine, ANDREANI Nicolas, NICOLAI Michèle, TOMASINI Lucien, PLA Rose, SECONDI Philippe, VIOLA-GRUNDRICH Jocelyne, CASTAGNET Amandine, LUZI Frédéric, MANINO Alyson, AMIRAULT Erwan, AUDRY Christine

Absent(s) :

PORTA David

Secrétaire de séance :

Philippe SECONDI

Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte quinze (15) membres.

DECISION

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de quatre (4) postes d'adjoints.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212 002836-20260322-2026_16-DE

Émis et rendu exécutoire
le 23 mars 2026
Reçu en Préfecture
le
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 22 mars 2026

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212 002836-2026 0322-2026_16-DE